

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que monsieur Karim Ayouche, a déclaré le 17 décembre 2009, avoir cédé le même jour sur le marché de blocs, 284.969 actions LGMC au cours unitaire de 424 dh, franchissant à la baisse les seuils de participation de 20%, 10% et 5% dans le capital de LGMC.

Suite à cette transaction, monsieur Karim Ayouche détient 5 actions LGMC, soit 0,0005% du capital de la société.

Monsieur Karim Ayouche agit de concert avec les personnes suivantes :

- Mutandis Sca
- Jaybo Sarl
- Mohamed El Jamali
- Abdelkrim El Jamali
- Leila Ayouche
- Kenza Bourquia

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières